

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 25 juin 2025**

Sont présents à l'ouverture de la séance sous la présidence de Madame Doris GOETZ, 1^{ère} Adjointe au Maire,

Membres en fonction :	17
Membres présents :	10
Membres absents non-excuses :	1
Membres absents excusés :	6
Membres absents avec pouvoir :	5

Conseillers présents : Mmes et MM. Doris GOETZ, Nicolas FORTMANN, Anne CRIQUI, Philippe BROLY, Sandra STRASSER, Adjointe au Maire

Mmes et MM., Cathy LOYZANCE, Françoise ADLER, Gaëlle NOE, Alexandre WAHNER, Thierry FOHRER, Conseillers municipaux

Absents ayant donné procuration : Bernard STURNI procuration à Doris GOETZ, Agnès TAUBENEST procuration à Sandra STRASSER, Lucienne SCHAUENBURG-ZWINGER procuration à Nicolas FORTMANN, Patrick KAUFFMANN procuration à Philippe BROLY, Julien HAGUENAUER procuration à Gaëlle NOE

Absents excusés : Denis HOMMEL

Absents non excusés : Nicolas ESCHBACH

Secrétaire de séances : Philippe BROLY

Ordre du Jour

Désignation du secrétaire de séance

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mai 2025**
- 2. Finances**
 - 2.1. Fixation des tarifs de l'école de musique
- 3. Travaux**
 - 3.1. ESCO – travaux de peinture et réfection du sol – demande de subvention
- 4. Divers**

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que : « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces

secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le Conseil Municipal, **DESIGNE** à l'unanimité Philippe BROLY comme secrétaire de séance.

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mai 2025

Vu le procès-verbal du 13 mai 2025,

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité le procès-verbal.

POINT 2.1. : FINANCES – fixation des tarifs de l'école de musique

Par délibération du 26 avril 2022, le Conseil Municipal a augmenté les tarifs de l'école de musique de 20% afin de retrouver un équilibre entre les charges supportées par la commune et le paiement des frais d'écolage.

Pour mémoire, le principe de répartition des charges fixé lors du transfert de l'école de musique à la commune est le suivant :

- La commune supporte l'ensemble des charges (personnel, locaux et charges à caractère général). La commune met en sus les locaux à disposition gratuitement,
- Le paiement des frais d'écolage par les parents couvre la moitié des charges de personnel.

	Année 2022-2023	Année 2023 - 2024	Année 2024-2025
Charges de personnel	80 043,60 €	74 144,72 €	72 148,89 €
Frais d'écolage	24 684,00 €	22 554,00 €	20 713,40 €
Reste à charge de la Commune sur les frais de personnel	55 359,60 €	51 590,72 €	51 435,49 €

Il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 et de rajouter une réduction du tarif pour les musiciens qui font partie de l'harmonie des sapeurs-pompiers volontaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2025 – 2026 tels qu'indiqués ci-dessous :

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE D'OFFENDORF						
DROITS D'INSCRIPTION TARIFS 2025 - 2026						
Disciplines	Mineurs ou étudiants d'Offendorf		Mineurs ou étudiants hors d'Offendorf		Adultes	
	1er enfant	2ème enfant ou 2ème instrument	1er enfant	2ème enfant ou 2ème instrument	1er instrument	2ème instrument
Instrument + Formation musicale (instruments à vent, percussions, piano, guitare, violon et chant) <i>1/2 h de cours individuel et 1 h de formation musicale par semaine (*)</i>	156 €/trim <i>p.m.</i> 130 € en 2021	132 €/trim <i>p.m.</i> 110 € en 2021	192 €/trim <i>p.m.</i> 160 € en 2021	168 €/trim <i>p.m.</i> 140 € en 2021	192 €/trim <i>p.m.</i> 160 € en 2021	168 €/trim <i>p.m.</i> 140 € en 2021
<i>3/4 h de cours individuel et 1 h de formation musicale par semaine (*)</i>	216 €/trim <i>p.m.</i> 180 € en 2021	180 €/trim <i>p.m.</i> 150 € en 2021	264 €/trim <i>p.m.</i> 220 € en 2021	228 €/trim <i>p.m.</i> 190 € en 2021	264 €/trim <i>p.m.</i> 220 € en 2021	228 €/trim <i>p.m.</i> 190 € en 2021
Instrument sans formation musicale (instruments à vent, percussions, piano, guitare, violon et chant) <i>1/2 h de cours individuel</i>	126 €/trim <i>p.m.</i> 105 € en 2021	102 €/trim <i>p.m.</i> 85 € en 2021	162 €/trim <i>p.m.</i> 135 € en 2021	138 €/trim <i>p.m.</i> 115 € en 2021	192 €/trim <i>p.m.</i> 160 € en 2021	168 €/trim <i>p.m.</i> 140 € en 2021
<i>3/4 h de cours individuel</i>	186 €/trim <i>p.m.</i> 155 € en 2021	150 €/trim <i>p.m.</i> 125 € en 2021	234 €/trim <i>p.m.</i> 195 € en 2021	198 €/trim <i>p.m.</i> 165 € en 2021	264 €/trim <i>p.m.</i> 220 € en 2021	228 €/trim <i>p.m.</i> 190 € en 2021
Formation musicale seule <i>1 h par semaine</i>	66 €/trim <i>p.m.</i> 55 € en 2021	54 €/trim <i>p.m.</i> 45 € en 2021	78 €/trim <i>p.m.</i> 65 € en 2021	66 €/trim <i>p.m.</i> 55 € en 2021	72 €/trim <i>p.m.</i> 60 € en 2021	
Eveil musical CP <i>1 h par semaine</i>	66 €/trim <i>p.m.</i> 55 € en 2021	54 €/trim <i>p.m.</i> 45 € en 2021	78 €/trim <i>p.m.</i> 65 € en 2021	66 €/trim <i>p.m.</i> 55 € en 2021	72 €/trim <i>p.m.</i> 60 € en 2021	
Frais de dossier <i>(Assurances, photocopies)</i>	12 €/an <i>p.m. 10 € en 2021</i>	12 €/an <i>p.m. 10 € en 2021</i>	12 €/an <i>p.m. 10 € en 2021</i>	12 €/an <i>p.m. 10 € en 2021</i>	12 €/an <i>p.m. 10 € en 2021</i>	12 €/trim <i>p.m. 10 € en 2021</i>

- **ACCORDE** une remise de 15% sur les tarifs de l'école de musique 2025-2026 aux musiciens qui font partie de l'harmonie des sapeurs-pompiers volontaires.

POINT 3.1. : TRAVAUX – ESCO – travaux de peinture et réfection du sol – demande de subvention

A l'occasion du vote du budget primitif 2025 il avait été évoqué la possibilité de repeindre les murs du plateau sportif par le biais d'un atelier participatif en intégrant les bénévoles des associations utilisatrices. Toutefois, au vu de la complexité du chantier notamment du fait de la nécessité de travail en hauteur il a été décidé de recourir à une entreprise de peinture pour effectuer ces travaux. L'entreprise J2P a présenté le devis économiquement le plus avantageux. Le devis pour les travaux de nettoyage, ponçage et remise en peinture des murs du plateau sportif s'élève à 7 915,00 € HT soit 8 706,50 € TTC.

D'autre part, le sol du plateau sportif nécessite une remise en état également en raison de fissures et d'impacts qui sont apparus du fait de l'usure de la surface. Un devis a été établi par la société 2R Applications (seule entreprise ayant répondu à notre demande) pour un montant de 4 441,25 € HT soit 5 329,50 € TTC. A terme il faudra songer à remplacement la surface de jeu dans son ensemble mais les travaux de rustines permettront de prolonger de quelques années l'utilisation de cet équipement.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **ENGAGE** les travaux de remise en peinture des murs du plateau sportif pour un montant 7 915,00 € HT soit 8 706,50 € TTC,
- **ENGAGE** les travaux de réfection du sol du plateau sportif pour un montant 4 441,25 € HT soit 5 329,50 € TTC,
- **APPROUVE** le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de peinture	7 915,00 €	CeA	3 090,00 €
Travaux de réfection du sol	4 441,25 €	Communauté de communes du Pays Rhénan	3 000,00 €
		Charge commune	6 266,25 €
TOTAL DEPENSES	12 356,25 € HT	TOTAL RECETTES	12 356,25 €

- **AUTORISE** le Maire, respectivement la 1ère Adjointe au Maire, à signer les bons de commande et à solliciter les subventions.

Doris GOETZ
1^{ère} Adjointe au Maire
Pour le Maire empêché,
Par application de l'article
L. 2122-17 du CGCT



Philippe BROLY
Secrétaire de séance

